



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2025-005

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mars à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation : 12 mars 2025

Présents : Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Patrick RICHARD, Jean-Luc LEGER, Cyril GRILO, Jean-Luc VELTZ

Absente : Nadine EUDE-COULON

Secrétaire : Mickaël GENESTE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **17 583,10 €** ;

Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté : + 19 623, 54 €
Virement à la section d'investissement : + 11 623,54 €

Résultat de l'exercice 2024 : + 19 623,54 €

RESULTAT A AFFECTER : + 19 623,54 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : - 2 040,44 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 0

BESOIN DE FINANCEMENT : 0

DECISION D'AFFECTATION :

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : 11 623.54 €

REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 : 8 000, 00 €

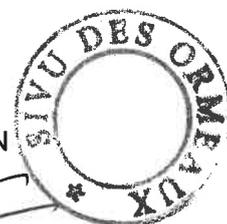
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,

Mickaël GENESTE

Le Président,

Christian MANCION



Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le
Publié sur site <https://pigny.fr> le